



## Feuille de route de l'ITIE au Togo pour la publication de la propriété réelle prévue pour être une exigence complète dès janvier 2020

*Lomé, Décembre 2016*

### Contexte

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives est un engagement mondial en faveur de la transparence et de la redevabilité des gouvernants vis-à-vis des gouvernés. Elle est dirigée au niveau mondial par un Conseil d'Administration et le Secrétariat international en relation permanente avec les Secrétariats nationaux. Le Togo est devenu le trente-troisième pays membre de l'ITIE quand il a été déclaré "Pays candidat" le 19 octobre 2010. L'Initiative est mise en œuvre au niveau national par un groupe multipartite constitué du Conseil national de supervision et du Comité de pilotage et par le Secrétariat technique qui coordonne les activités de la mise en œuvre. Après trente mois de mise en œuvre du processus, le Togo a publié deux rapports ITIE et un rapport de validation qui lui ont permis d'accéder au statut de "Pays conforme à la Norme ITIE" le 22 mai 2013. La publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE doit se poursuivre continuellement et le processus est tenu de se conformer à la Norme ITIE qui ne cesse de se renforcer d'année en année. En février 2016, lors de la 7<sup>ème</sup> conférence mondiale de l'ITIE, l'Assemblée générale a adopté de nouvelles dispositions pour renforcer la norme. Ainsi, la publication de la propriété réelle est prévue pour être une exigence pleine à compter de janvier 2020. D'ici là, chaque pays de mise en œuvre du processus doit élaborer une feuille de route présentant la manière dont il entend remplir les exigences de propriété réelle. Cette feuille de route doit être publiée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Justification

La transparence à propos des revenus des gouvernements provenant du secteur extractif est importante mais ne dit pas grand-chose à propos de ceux qui sont propriétaires et donc bénéficient des activités des entreprises pétrolières, gazières et minières. Avec l'adoption de la Norme ITIE 2016, l'ITIE s'est accordée à dire que tous les pays de mise en œuvre devaient assurer la divulgation des propriétaires réels des entreprises. Le Togo ayant déjà participé au projet pilote de la propriété réelle, doit mettre tous les atouts de son côté pour satisfaire de façon exemplaire à cette exigence qui entre pleinement en vigueur dès janvier 2020. A cette date, toutes les entreprises qui opèrent ou investissent dans le secteur extractif au Togo doivent divulguer l'identité de leurs propriétaires réels ; toutes les personnes politiquement exposées qui sont des propriétaires réels de ces entreprises doivent également être nécessairement identifiées. Toutes ces informations doivent être disponibles au moyen de registres publics et accessibles sur un portail numérique (site internet ou autres).

Pour atteindre efficacement cet objectif, une feuille de route conduisant à l'échéance de publication de la propriété réelle doit être élaborée et publiée par tous les pays membres de l'ITIE au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La feuille de route ainsi élaborée et publiée constitue le tableau de bord qui assurera la marche vers l'atteinte de l'objectif, sans surprises prévisibles. C'est donc à cet effet que le groupe multipartite de l'ITIE-Togo (Comité de pilotage et Conseil national de supervision) a élaboré et adopté la présente feuille de route qui doit mener à la meilleure divulgation des informations de la propriété réelle.

### Objectifs

La présente feuille de route a pour objectif de rendre facile, efficace et efficiente l'exécution des exigences de l'ITIE en matière de divulgation de la propriété réelle.

Spécifiquement, elle doit permettre à cet effet de :

- ✓ Etablir des plans et des activités portant sur la manière dont le gouvernement veillera à ce que les entreprises qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans des actifs extractifs divulguent l'identité de leurs propriétaires réels, leur degré de participation et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises
- ✓ Prévoir les actions requises pour que les informations relatives à l'identité des propriétaires réels comprennent le nom, la nationalité et le pays de résidence de ces personnes, et qu'elles permettent d'identifier toute personne politiquement exposée
- ✓ Prévoir les démarches que le Groupe multipartite entreprendra pour convenir des moyens dont disposeront les entreprises participantes de garantir l'exactitude des informations de propriété réelle qu'elles fournissent ;
- ✓ Initier toute action nécessaire pour renseigner les discussions du Groupe multipartite sur une définition de la propriété réelle, sur le niveau des seuils de déclaration, sur la divulgation de co-entreprises et sur les obligations de déclaration de personnes politiquement exposées ;
- ✓ Etablir les jalons et les échéances à observer dans la mise en œuvre de la feuille de route, et les indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre de la feuille de route dans le cadre du rapport annuel d'avancement de l'ITIE-Togo.

### Résultats attendus

- ✓ L'ITIE-Togo dispose de sa feuille de route de la propriété réelle avant fin décembre 2016 ;
- ✓ Le Comité de pilotage a examiné la manière dont la mise en œuvre de la propriété réelle peut venir en appui aux priorités de réforme nationales ;
- ✓ Le Togo dispose d'une définition nationale pour la propriété réelle ;
- ✓ Les parties prenantes du pays ont convenu des obligations de déclaration intéressant les personnes politiquement exposées ;
- ✓ Le degré de détail de la divulgation relative à la propriété réelle est défini ;
- ✓ Le Comité de pilotage a convenu de la procédure ou de la méthode la plus efficace et durable pour la collecte des données relatives à la propriété réelle ;
- ✓ Le Comité de pilotage a convenu de la manière d'établir une méthode pour garantir l'exactitude des données fournies par les entreprises ;
- ✓ Le Comité de pilotage a convenu de la ponctualité des données sur la propriété réelle ;
- ✓ Le Comité de pilotage a convenu de l'accessibilité des données au public ;

- ✓ Le Comité de pilotage a convenu des mesures nécessaires en renforcement des capacités et de campagne de sensibilisation sur la portée de la propriété réelle des entreprises ;
- ✓ Le Comité de pilotage a convenu, le cas échéant, des besoins en assistance technique et financière ;
- ✓ Le Comité de pilotage a convenu des échéances et des responsabilités pour les activités liées à la publication de la propriété réelle.

Groupe cible : Les parties prenantes au sein des organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo, à savoir le collège de l'Administration publique, le collège des industries extractives et le collège de la société civile.

#### Activités

Elles consistent à tenir des réunions pour examiner les différentes questions soulevées lors de l'élaboration de la feuille de route pour la publication de la propriété réelle des entreprises extractives, à collecter et documenter toutes les initiatives y relatives.

## FEUILLE DE ROUTE RELATIVE À LA DIVULGATION DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE

Recommandation de la feuille de route	Objectif	Activités (besoins en termes de capacité, assistance technique)	Responsable	Echéances	Assistance financière (coût et financement)
1. Comment la divulgation de la propriété réelle peut venir en appui aux priorités de réforme nationales	Garantir la sérénité des débats publics et assurer l'absence de conflits d'intérêt dans la gestion de la chose publique	Montrer que la divulgation de la propriété réelle est un aspect capital allant dans le même sens que la réforme visant à instaurer la Loi sur la corruption au Togo	ST-ITIE /consultant	2 mois (1 <sup>er</sup> février au 31 mars 2017)	13.000.000
2. Cadre institutionnel pour la divulgation de la propriété réelle	Légaliser la divulgation des informations sur la propriété réelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire un état des lieux du degré de prise en compte de la divulgation de la propriété réelle dans la législation nationale</li> <li>2. Mener des consultations avec les organes étatiques, en vue d'identifier les structures chargées de la collecte et de la gestion des informations sur la propriété réelle ;</li> <li>3. Etudier les éventuels obstacles juridiques, réglementaires ou pratiques à la divulgation d'informations de la propriété réelle ;</li> <li>4. Réviser le cadre juridique national, afin d'intégrer éventuellement la divulgation d'informations de la propriété réelle.</li> </ol>	Consultant Secrétariat technique de l'ITIE (ST-ITIE) ST-ITIE, Ministère des Mines et de l'Energie (MME)	Avril 2017  Avril 2017  Juillet 2018	25.000.000
3. Définition à adopter pour la propriété réelle.	Avoir une compréhension consensuelle de la propriété réelle au niveau national	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examiner les lois nationales, en vue d'en ressortir, si elle existe, une définition de la propriété réelle ;</li> <li>2. Recueillir les définitions internationales existantes de la propriété réelle ainsi que celles utilisées dans d'autres pays ;</li> <li>3. Proposer une définition de la propriété réelle respectant les lois nationales et qui est alignée sur les pratiques internationales.</li> </ol>	Consultant	31 mai 2017	16.000.000
4. Considérer les obligations de déclaration intéressant les personnes politiquement exposées	Prévenir les conflits d'intérêt et enrichissements illicites	Rechercher s'il existe une définition des personnes politiquement exposées ainsi que des exigences de déclarations nationales qui leur sont faites	ST-ITIE	Mai 2017	2.000.000

5. Degré de détail de la divulgation	Assurer la précision dans l'identification des propriétaires réels	Mener des consultations avec le Gouvernement, la Société civile et les entreprises, en vue d'établir le niveau de détail des divulgations relatives à la propriété réelle, y compris les opportunités et les défis représentés par ce type de divulgation	ST-ITIE	1 mois (1 <sup>er</sup> au 30 juin 2017)	15.000.000
6. Procédures de collecte des données	Rendre crédibles et efficaces les informations collectées sur la propriété réelle dans les entreprises extractives	<ol style="list-style-type: none"> <li>Définir un ou des critères (s) permettant de repérer les entreprises devant participer à la déclaration de propriété réelle ;</li> <li>Identifier la méthode la plus efficace et durable pour la collecte des informations, y compris l'élaboration d'un formulaire de déclaration de propriété réelle ou l'adaptation du modèle de déclaration proposé par l'ITIE ;</li> <li>Améliorer l'accessibilité des données en les publiant sous des formats électroniques ;</li> <li>Etablir un registre de la propriété réelle.</li> </ol>	Consultant	Juillet 2018	4.000.000  3.800.000  4.000.000 3.500.000
7. Garantir l'exactitude des données	Garantir l'exactitude des informations à inscrire dans les déclarations des entreprises sur les propriétaires réels	<ol style="list-style-type: none"> <li>Identifier un mécanisme approprié qui amènerait les entreprises à assurer l'exactitude des informations à inscrire dans leurs déclarations de propriété réelle, préalablement à la collecte de données</li> <li>Définir l'autorité de certification des déclarations sur la propriété réelle</li> </ol>	Consultant & Comité de Pilotage de l'ITIE (CP-ITIE)	Juillet 2017	4.500.000  2.000.000
8. Ponctualité des données	Assurer la ponctualité et la mise à jour régulière des informations sur la propriété réelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>Définir la périodicité appropriée pour la collecte des données de propriété réelle auprès des entreprises ;</li> <li>Examiner le moment auquel les entreprises pourraient actualiser leurs données pour prendre en compte les changements de propriété au fil du temps.</li> </ol>	CP-ITIE	Juin 2017	4.500.000
9. Accessibilité des données	Garantir et faciliter l'accès des informations sur la propriété réelle au grand public	<ol style="list-style-type: none"> <li>Créer un site internet sur lequel les données sur la propriété réelle seront disponibles sous format électronique ;</li> <li>Etablir un registre public de la propriété réelle.</li> </ol>	ST-ITIE  MME	Juillet 2017	15.000.000
<b>TOTAL DU BUDGET ESTIMATIF</b>					<b>112.300.000</b>